



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécoque : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com



Envoyé en préfecture le 31/08/2021  
Reçu en préfecture le 31/08/2021  
Affiché le - 1 SEP. 2021  
ID : 033-213301435-20210830-2021\_56-DE

**Délibération n° 2021 – 56**  
Lundi 30 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente du mois d'août à dix-huit heures trente minutes, s'est réunis en un lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-trois août deux mille vingt et un.

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Michel BARSE - Elodie KOPF - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Nathalie TRIGANT - Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM - Benoit DULAU - Corinne JEANDONNET

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** Johann PETIT procuration à Alain TABONE

**Absent(s) excusé(s) :** Johann PETIT

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE POUR  
L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL**

- Vu le programme d'extension du Groupe scolaire Gustave Eiffel,
- Vu la publicité et l'avis de publication du MAPA n°2021-INV-002,
- Vu la date limite de réception des offres au 15 août 2021 à 18h00,
- Vu le tableau d'analyse des candidatures et des offres,
- Vu le rapport de la Commission d'appel d'offres du 19 août 2021,
- Vu l'invitation à négocier avec les 3 candidats dont les offres ont été les mieux classées,
- Vu le rapport de la Commission d'appel d'offres du 25 août 2021,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Le marché à procédure adaptée concernant la Maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du groupe scolaire pour la réalisation de 3 classes supplémentaires en R+1 a été lancé et publié le 07 juillet 2021 en un lot unique sur divers supports de communication. La date limite de réception des offres était fixée au 15 août 2021 à 18h00. La commune a été destinataire de 6 candidatures / offres pour ce programme d'extension, dont une non analysée pour doublon.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 août 2021 à 17h30 pour formuler un avis sur l'attribution du marché à procédure adaptée selon les critères de la consultation suivants :

Critère		Pondération	Notation
N°	Désignation		
1	Valeur Technique	60%	Notation sur 60
2	Prix	35%	Notation sur 35
3	Visite sur site	5%	Notation sur 5

➤ **Critère « Valeur technique » :**

La valeur technique(T) sera appréciée au vu des informations transmises dans le cadre du mémoire technique et dans le document détaillant la composition de l'équipe fournis par le candidat avec le barème suivant :

- Méthodologie présentée : 20 points
- Moyens humains affectés à l'opération – Présentation équipe : 10 points
- Contrôle et hiérarchisation des tâches – Respect du planning : 10 points
- Personnalisation de l'offre et compléments de missions apportées : 20 points

Note sur 10 points	
0	Absence de réponse
2	Insuffisant
4	Passable
6	Bon
8	Très bon
10	Excellent

Note sur 20 points	
0	Absence de réponse
4	Insuffisant
8	Passable
12	Bon
16	Très bon
20	Excellent

➤ **Critère « Prix » :**

La note générale « P » sera évaluée selon la formule :

*Note = 35 x (prix du candidat le moins élevé / prix du candidat)*

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats s'il le juge utile.

Il peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

➤ **Critère « Visite du site » :**

La note général « V » sera évaluée sur présentation ou non du certificat de visite au sein de l'offre du candidat. Note = 5, en cas de présence du certificat de visite. Note = 0, en cas d'absence du certificat de visite.

➤ **NOTE du candidat :**

L'offre la mieux disante sera l'offre obtenant la meilleure note totale en tenant compte des précisions données ci avant. Note = T+P+V.

En cas d'égalité de note, l'offre du candidat ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur Prix sera retenue. Lors de l'examen des offres, sera retenue l'offre la plus avantageuse **appréciée en fonction des critères** énoncés.

Que lors de l'ouverture des plis, une offre n'a pas été analysée par la Commission d'appel d'Offres car en doublon conformément à l'article 22 du règlement de la consultation. Que lors de l'analyse, la Commission d'Appel d'offre a fait le choix d'inviter à la négocier les 3 offres étant les mieux classées, afin de demander une réévaluation de la répartition des intérêts et une confirmation / engagement sur le planning prévisionnel, comme l'autorise l'article 24 du règlement de la consultation.

Qu'au regard de cette négociation, la Commission d'appel d'offres s'est à nouveau retrouvé le 25 août 2021 à 18h30 pour formuler un avis définitif et formulé le classement ci-après.

Qu'au regard des différentes offres et de l'estimation faite, la mise en concurrence, la publicité et l'offre du candidat sont conformes aux attentes de la commune. Elle a retenu, après et, selon les critères de jugement des offres, comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, l'offre de l'Entreprise suivante :

- **EURL MICHEL APARD** pour un montant total de **47 800,00€ HT** soit **57 360,00€ TTC**.

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le - 1 SEP. 2021

ID : 033-213301435-20210830-2021\_56-DE

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire ou du mandataire (en cas de groupement)
1	<b>EURL Michel APARD</b> 7 rue millanges 33000 BORDEAUX Tél : 05 56 52 38 09 Mail : <a href="mailto:michel.apard@hotmail.fr">michel.apard@hotmail.fr</a> SIRET : 394 772 610 0033
2	<b>Agence Architecte et Urbanisme MADAULE LESTIE</b> 9 Place de la Prévôté 33670 CREON Tél : 05.56.23.30.27 Mail : <a href="mailto:madaule.architectes@orange.fr">madaule.architectes@orange.fr</a> SIRET : 334 889 078 0021
3	<b>ZARUBA ARCHITECTES</b> 11 rue Lamartine 33390 BLAYE Tél : 05.57.42.89.30 Mail : <a href="mailto:contact@zaruba-architectes.com">contact@zaruba-architectes.com</a> SIRET : 401 442 785 0028
4	<b>NIEZ LARRAUFIE ARCHITECTES ASSOCIES</b> 80 rue du Pas Saint Georges 33000 BORDEAUX Tél : 06.80.52.30.78 / 06.85.14.08.80 Mail : <a href="mailto:contact@agencelaa.com">contact@agencelaa.com</a> SIRET : 883 017 113 0019
5	<b>SARL BAUDRIMONT BENAIS ARCHITECTES ASSOCIES</b> 77 rue Hortense 33100 BORDEAUX Tél : 06.23.76.02.43 / 06.34.26.84.71 Mail : <a href="mailto:bb.archi@icloud.com">bb.archi@icloud.com</a> SIRET : 828 423 376 0015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres qui a identifié une entreprise comme la plus satisfaisante au regard des critères du marché et donc d'attribuer ce dernier conformément à la proposition citée ci-dessus.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** le MAPA concernant la Maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au descriptif donné, au Cabinet d'Architecte **EURL MICHEL APARD**, pour un montant de 47 800,00€ HT soit 57 360,00€ TCC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché public de Maîtrise d'œuvre,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021 à l'opération 37 – article 21312.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Le Maire,

Alain TABONE